



## Le Grand Débat National

Organisé par l'Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin (UDAF) le 4 mars 2019

25 Participants.

Ouverture par le Président de l'UDAF du Bas Rhin,

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir ce soir assez nombreux à notre invitation de participer au grand débat national comme l'a souhaité notre Conseil d'Administration du 25 janvier 2019. Je pense que notre UDAF a toute sa place pour faire des propositions et des constats avec ses plus de 70 ans d'existence, car nous avons mené des combats dans le cadre de la politique familiale.

Rappel des règles :

Ce débat se déroulera sur une durée d'une heure et demie donc on finira vers 19h30.

Une charte rappelle les règles à suivre pour le débat que nous l'avons tous lue et approuvée.

Il est important de rappeler que la parole est libre et de faire en sorte de ne pas la confisquée par certains afin de respecter l'équilibre et l'égalité de prise de parole par toutes les associations adhérentes de l'UDAF.

Nous avons choisi collectivement que ce débat soit réservé aux associations adhérentes de l'UDAF car concernées par les mesures à prendre pour défendre la politique familiale, il s'agit donc d'un débat privé,

Enfin, un compte rendu sera fait pour le déposer sur le site du grand débat national Rappel des thèmes :

Nous avons souhaité aborder les trois questions parmi les quatre proposées par le Président de la République pour faire des constats qui touchent la réalité des familles mais aussi des propositions afin de défendre la politique familiale à savoir :

THEMATIQUE		
FISCALITE ET DEPENSES PUBLIQUES	<p>Le mouvement familial considère que les dépenses publiques liées à la mise en place d'une politique familiale ambitieuse n'est pas une charge pesant sur le budget national, mais un investissement permettant aux familles d'assurer pleinement leur rôle. <b>Les dépenses sociales sont trop souvent considérées comme des charges, or elles sont plutôt à considérer comme un investissement.</b></p> <p>Les dépenses publiques, alliées à une fiscalité prenant en compte la réalité du quotidien et des besoins des familles, sont un levier pour retrouver une cohésion sociale.</p> <p>Ci-dessous, plusieurs constats ont été établis par les bénévoles des mouvements familiaux, qui ont évoqué un certain nombre de mesures pour organiser une fiscalité plus juste et plus distributive.</p>	
	CONSTATS	PROPOSITIONS
	<p><b>L'injustice face à l'impôt</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impôt ne pèse pas de la même manière sur les familles. Par exemple, la contribution des familles modestes à la TVA est deux fois plus forte que pour les ménages disposant de revenus plus importants, qui peuvent épargner. Pour nombre de familles, il n'y a plus cette possibilité d'épargner puisqu'elle consacre l'essentiel de ses revenus à sa survie et son quotidien.</li> <li>- Les personnes âgées se retrouvent aujourd'hui en situation de précarité lorsqu'elles ont perdu la part pour enfants élevés. Elles ne payaient pas d'impôt et le jour où elles ont perdu cette part, elles ont commencé à payer l'impôt et ont par la même occasion perdu le bénéfice d'avantages liés à la non-imposition (gratuité des transports, etc.).</li> </ul>	<p><b>Face à ces constats, ce qui a été proposé:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entamer une réelle réflexion sur la répartition de la charge contributive</li> <li>- Revoir les assiettes fiscales qui sont mal équilibrées.</li>   <li>- Réattribuer la part pour enfants élevés aux personnes âgées qui en ont perdu le bénéfice.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La pression fiscale pèse fortement sur les salariés. On fait peser une lourde responsabilité sur les citoyens/familles, tout en déchargeant les grandes entreprises, qui ne contribuent pas à « l'effort national ». L'Etat met en place auprès des entreprises des dispositifs qui devraient favoriser l'emploi. Or, l'on constate que le chômage ne baisse pas. Soit les dispositifs sont inadaptés, soit les entreprises ne jouent pas le jeu.</li> <li>- <i>Le phénomène de délocalisation des entreprises menace la sauvegarde des emplois</i></li> <li>- La question du salaire est vraiment problématique, il n'augmente plus alors que les charges fixes et obligatoires augmentent. Le salaire doit au moins suivre l'inflation or depuis des années, les salaires stagnent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire en sorte que la fiscalité intègre mieux la dimension familiale.</li> <li>- Le crédit d'impôt en faveur de l'emploi ne devrait pas être détourné de son objectif premier en rentrant dans le calcul des dividendes. Des sanctions doivent être prévues en cas d'usage inapproprié.</li> <li>- Reconsidérer la question de la suppression de l'ISF</li> </ul>
	<p><b>UNE POLITIQUE FAMILIALE SOUTENANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- On constate une inadéquation des prestations aux réels besoins des familles et aux réalités des territoires : quel que soit le territoire dans lequel les familles se trouvent, les prestations sont les mêmes, or les territoires sont différents avec des services différents, cet élément n'est pas pris en compte dans les aides attribuées aux familles.</li> </ul>	<p><b>Face à ces constats, il est rappelé que :</b></p> <p>La politique familiale est un investissement, à considérer dans sa globalité, elle ne peut pas être traitée par « petits bouts » isolés.</p> <p><b>Face à ces constats, ce qui a été proposé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir le principe de modularité des Allocations Familiales</li> <li>- Réfléchir au calcul des prestations sociales : comment prendre en compte l'inégalité territoriale dans le calcul des prestations sociales</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau du soutien à la conciliation vie familiale/vie professionnelle, l'on constate une augmentation des charges pour les familles ayant des enfants de plus de 6 ans (dans le cas du recours à une assistante maternelle, les charges patronales restent à la charge des parents après les 6 ans de l'enfant, il n'y a plus de complément de libre choix du mode de garde).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à une fusion possible entre le quotient familial et les allocations familiales afin de verser à toutes les familles l'aide unique au 1<sup>er</sup> enfant et au dernier enfant, ce que n'ont pas aujourd'hui certaines familles.</li> <li>- Reconsidérer l'attribution des aides liées aux frais de garde aux enfants de plus de 6 ans, en supprimant le plafond de verre.</li> </ul>
	<p><b>LA QUESTION DU REVENU UNIVERSEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des charges importantes pour les familles : Il y a des familles qui font face à des charges importantes, pour aider des enfants qui reviennent à la maison, des parents voire des grands parents vieillissants ... sans que cette contribution soit reconnue. La solidarité familiale est importante et nécessaire, mais elle ne peut pas pallier à tout et elle a un coût pour les familles.</li> <li>- Le même constat s'applique au congé parental, notamment peu accessible financièrement aux pères qui souhaitent le prendre.</li> <li>- La catégorie des femmes seules retraitées qui n'ont jamais travaillé et qui ont gardé leurs enfants est fragilisée et en situation de précarité.</li> <li>- Enfin, de plus en plus de situations de surendettement : nous avons aujourd'hui toute une tranche de notre société parmi les gens les plus pauvres qui se trouvent en situation de <b>surendettement</b>, non à cause d'un crédit mais par rapport au manque de revenus, et pour supporter les charges fixes dans leur budget.</li> </ul>	<p><b>Face à ces constats, ce qui a été proposé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procurer aux familles un <b>revenu universel</b> accessible à toutes en fonction de conditions familiales : âge de l'enfant, nombre d'enfant, aidant familial, par rapport aux charges liées au quotidien. Cette aide est un investissement pour éviter les frais futurs.</li> <li>- Mieux indemniser le congé parental, afin qu'il soit rémunéré au niveau de revenus de la personne puisqu'il s'agit d'investir sur l'enfant. Il faut maintenir le niveau de ressources des ménages.</li> <li>- Adapter la législation (code du travail, fiscalité, Sécurité Sociale) à la situation des <b>proches aidants</b> qui accompagnent des membres de leur famille ou de leur entourage proche.</li> </ul>

	<p><b>LES DEPENSES PUBLIQUES DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce sont des catégories sociales bien déterminées qui affrontent un poste budgétaire bien particulier qui est celui de logement. Celui-ci occupe une place importante dans le budget de la famille même avec les allocations pour le logement. Les familles ont été fragilisées, les dernières réformes impactant sur deux aspects : le bénéfice de l'APL et l'aide à la pierre et donc sur les capacités des bailleurs sociaux à se financer.</li> <li>- Il y a par exemple des phénomènes de sur occupation. Des familles affrontent des situations toujours inconfortables sur l'aspect économique par ce qu'on conserve un bail ancien au détriment des intérêts des locataires.</li> <li>- La mobilité dans le parc social est difficile, par exemple pour des personnes âgées qui souhaitent occuper un logement plus petit, mais dont le loyer est tout aussi élevé.</li> <li>- Les bailleurs sociaux qui réhabilitent leurs logements sont pris en tenaille entre la réforme RLS et les obligations thermiques alors que les bailleurs privés ne le sont pas malgré les aides pour les accompagner dans cette démarche. Il faut des contraintes.</li> <li>- Face au manque de logements certaines familles sont orientées vers de l'acquisition immobilière</li> </ul>	<p><b>Face à ces constats, ce qui a été proposé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconsidérer la réglementation sur la baisse de 5 euros de l'APL pour les locataires, et la contribution de 30% des bailleurs sociaux.</li> <li>- Modifier la Réduction des Loyers de Solidarité (RLS) afin de redynamiser le marché de logement et la construction de logement.</li> <li>- D'augmentation le fonds d'aide à la pierre pour financer des logements et détendre son marché.</li> <li>- Reconsidérer la politique de logement vers les personnes âgées, permettre une plus grande mobilité.</li> <li>- Réhabiliter des habitations laissées à l'abandon et les transformer en logement social.</li> <li>- Demander aux bailleurs privés de remettre en bon état leurs logements</li> </ul>
--	---	---

	<p>mais cette solution pèse sur le budget des familles ou bien on s'oriente vers le logement social qui est saturé et ne répond plus aux demandes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les zones rurales sont aussi touchées par la question du logement, avec des habitations à l'abandon.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter des logements vides dans certaines zones rurales et les destiner à l'habitation des familles</li> </ul>
	<p><b>LES DEPENSES PUBLIQUES EN MATIERE DE SANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aujourd'hui, les frais de santé amènent certaines personnes à <b>s'endetter</b> pour se soigner. C'est un nouveau phénomène. On voit même l'apparition de produits financiers qui sont adaptés à ces situations avec l'omniprésence des mutuelles pour compenser le désengagement de l'Etat !</li> <li>- Le <b>tiers payant</b> a été généralisé et abandonné actuellement pour les actes médicaux. Il est important que le patient soit aidé quand il avance des frais.</li> <li>- Par ailleurs, nous voyons les effets délétères sur les patients des nouveaux modes de gestion des hôpitaux et établissement de santé.</li> <li>- Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, nous observons la spécificité du Régime Local, de sa saine gestion et de la prise en compte des ayants droits, contrairement aux dispositifs nationaux.</li> </ul>	<p><b>Face à ces constats, ce qui a été proposé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recadrer la pratique du tiers payant et permettre à tous d'accéder à la santé d'une façon équitable et non pas en fonction de ses revenus ou statuts</li> <li>- De défendre et maintenir le Régime local Alsace-Moselle. Il faut généraliser un dispositif paritaire où l'intérêt des actionnaires ne soit pas tourné vers la rémunération du capital mais en finançant la solidarité.</li> </ul>

<b>L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES SERVICES PUBLICS</b>	<p>Le mouvement familial est attaché à la défense des services publics : des services qui soient accessibles de manière égale à tout citoyen : des services petite enfance, des infrastructures scolaires et périscolaires, une administration présente pour les démarches concernant la vie des familles ...</p> <p>Les associations familiales s'engagent pour beaucoup dans la création, la gestion et l'animation de services aux familles. De plus en plus contraintes par une logique de marchés publics, leur action s'en trouve fragilisée, menaçant aussi la qualité de service rendu aux familles.</p>	
	<b>CONSTATS</b>	<b>PROPOSITIONS</b>
	<p>- Au niveau des services petite enfance et périscolaires, nous constatons que de plus en plus de collectivités recherchent le <b>coût le plus faible pour la politique familiale</b>. Elles font appel à du privé mais les dégâts engendrés par cette orientation sont à supporter par la société. Les enfants gardés en périscolaire bénéficient d'un travail éducatif pendant que l'activité de leur parent est rendue possible.</p>	<p><b>Face à ces constats, ce qui a été proposé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Freiner le recours aux délégations de service public dans le domaine de la petite enfance et des activités périscolaires.</li> <li>- Permettre réellement un égal accès aux services publics, quel que soit son lieu de résidence.</li> <li>- Soutenir financièrement les associations qui prennent le périscolaire en charge et qui sont souvent obligées à arrêter leurs actions par manque de moyens,</li> </ul>
	<p>- D'autres jeunes peuvent se retrouver en difficulté, en mal-être, en conflit avec leur famille.</p>	<p><b>Face à ces constats, ce qui a été proposé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les actions en direction des jeunes en difficulté, notamment par la médiation familiale.</li> </ul>
	<p>- Le budget de prévention pour l'Aide Sociale à l'Enfance : le problème des jeunes qui sortent de l'ASE qui quittent le système puisqu'ils ont plus de 18 ans et sans aide pour les accompagner.</p>	<p><b>Face à ces constats, ce qui a été proposé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la durée de prise en charge par l'ASE, au-delà des 18 ans du jeune.</li> </ul>